

COMMUNE
DE QUINTIN

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 novembre 2021

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	19 novembre 2021
Date d'affichage :	19 novembre 2021
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	20

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2021/11/57 (nomenclature 3.2)

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - COISY Thierry - POISSON François - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - LE FUR Corentin - REPERANT Thibault-HELLARD Hugo - LE BUHAN Erwan - GUILLEMOT Sébastien.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne, BOQUEHO Stéphanie, CHATTARD-GISSEROT Thibault, HAMON Jean-Paul, AUBRY Charlène, RUEN Pauline.

Procuration : LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle ;
BOQUEHO Stéphanie à AUBRY Isabelle ;
CHATTARD-GISSEROT Thibault à THERIN Emmanuel ;
HAMON Jean-Paul à CARRO Nicolas ;
AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur POISSON François.

Objet : Vente d'un terrain de la commune dans le lotissement communal des « Hauts de la Villeneuve »

Rapporteur : Emmanuel THERIN

Monsieur Emmanuel THERIN expose que, Monsieur et Madame SERANDOUR Marcel et Marie-Madeleine, 21 Ville au Pilon, 22800 SAINT BRANDAN, ont fait état de leur souhait d'acquérir la parcelle D 849 du lotissement des Hauts de La Villeneuve, d'une superficie de 624 m² au prix de 70 € le m² soit 43 680€.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la vente de ce terrain.

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le **1 DEC. 2021**

ID : 022*212202626-20211125-2021_11_57-DE

Le Conseil Municipal doit également autoriser Monsieur le Maire à signer le cas échéant l'ensemble des documents relatifs à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DECIDE la vente de la parcelle D 849 du lotissement communal Les Hauts de La Villeneuve, au profit de Monsieur et Madame SERANDOUR ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document y afférant.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO

